

LUXEMPART
société anonyme
siège social 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange
R.C.S. Luxembourg B 27846

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **LUXEMPART** (la « **Société** ») sont invités
à participer à :
l'Assemblée générale ordinaire
qui se tiendra

le lundi 27 avril 2020 à 11 heures (heure de Luxembourg)

L'Assemblée n'aura pas lieu physiquement au siège social 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

ORDRE DU JOUR

1. Listes de présence, quorum et adoption de l'ordre du jour
2. Désignation d'un ou plusieurs scrutateurs et d'un secrétaire pour la formation du bureau de l'assemblée.
3. Compte-rendu sur d'éventuels conflits d'intérêts
4. Présentation des principaux développements et risques rencontrés par la Société durant l'exercice 2019 et perspectives
5. Lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels et consolidés pour l'exercice 2019
6. Présentation des résultats financiers
7. Présentation des rapports d'audit du réviseur d'entreprises agréé
8. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019
9. Affectation du résultat de l'exercice 2019
10. Transfert entre comptes de réserve
11. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019
12. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2019
13. Information sur la démission de l'administrateur-délégué et compte-rendu des émoluments alloués à l'administrateur-délégué durant l'exercice 2019
14. Fixation du nombre d'administrateurs et information sur le départ de certains administrateurs
15. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs et membres du comité de direction
16. Nomination de Mme Kay Ashton en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans et fixation de sa rémunération
17. Nomination de M. Frank Donck en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans et fixation de sa rémunération
18. Nomination de M. Olaf Kordes en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 1 an et fixation de sa rémunération
19. Renouvellement du mandat de M. Jacques Elvinger en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans
20. Renouvellement du mandat de M. Jürgen Vanselow en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans
21. Approbation du rapport annuel de rémunération des administrateurs et membres du comité de direction de la Société pour l'exercice 2019

22. Renouvellement du mandat de Deloitte Audit comme réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice 2020 et fixation de sa rémunération
23. Autorisation de la Société d'acquérir des actions propres
24. Divers

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION PAR LUXEMPART

Les propositions de résolutions émanant du Conseil d'administration ainsi que les documents destinés à être présentés lors de l'Assemblée générale ainsi que les formulaires d'avis de participation, de procuration et de vote à distance sont disponibles sur le site internet de LUXEMPART www.luxempart.lu.

N'hésitez pas à contacter LUXEMPART pour de plus amples informations auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange).

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ET DROITS DE VOTE

Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève à € 51.750.000. Il est représenté par 20.700.000 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, par application de l'article 430-18 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le droit de vote des actions propres détenues par la Société est suspendu. La Société détient à la date de la présente convocation 623.428 actions propres. De ce fait, le nombre total des droits de vote à ce jour s'élève à 20.076.572.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Enregistrement

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 14^{ème} jour qui précède l'Assemblée générale, soit le 13 avril 2020 à minuit (heure du Luxembourg) (la « **Date d'Enregistrement** »). Une personne qui n'est pas actionnaire à la Date d'Enregistrement ne peut pas participer ni voter à l'Assemblée générale.

Tout actionnaire souhaitant participer à l'Assemblée générale doit remettre à la Société un avis de participation dûment complété et signé à la Société auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange). Les avis de participation doivent être parvenus à la Société au plus tard à la Date d'Enregistrement.

Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires d'avis de participation mis à disposition par la Société.

Tout actionnaire au porteur doit joindre à l'avis de participation ou, à défaut, envoyer à la Société une attestation délivrée par le dépositaire détenant ces actions pour le compte de l'actionnaire, établissant sa qualité d'actionnaire et certifiant le nombre d'actions au porteur inscrites à son nom sur le registre au 13 avril 2020, soit par courrier postal adressé à la Société auprès de M. Alain Huberty

(fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange). Les attestations doivent être reçues par la Société au plus tard 5 jours avant l'Assemblée (soit au plus tard le 21 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg)).

Mandataire d'actionnaire

Tout actionnaire peut désigner toute personne comme son mandataire en complétant et signant une procuration spéciale. L'actionnaire doit ajouter au formulaire de procuration rempli et signé en bonne et due forme une copie d'un document valide prouvant son identité ainsi que celle du mandataire. Les procurations et les pièces devant y être jointes doivent être reçues par la Société auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. [M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) au plus tard le 21 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg).

Vote à l'Assemblée

Considérant l'état de crise déclaré le 18 mars 2020 et en vertu du règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés, il est imposé à tout actionnaire et tout mandataire d'actionnaire souhaitant participer à l'Assemblée générale, d'exercer ses droits exclusivement soit par un vote à distance par écrit, soit par procuration donnée exclusivement à M. François Tesch, Président du Conseil d'administration de la Société (le « Président »).

Aucun actionnaire ni mandataire d'actionnaire ne pourra assister physiquement (en personne) à l'Assemblée générale.

Tout actionnaire ayant remis un avis de participation, pourra voter à l'Assemblée et exercer ses droits exclusivement en remettant soit directement soit le cas échéant par le biais de son mandataire un formulaire de vote à distance ou un formulaire de procuration dûment complété et signé à la Société auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu , adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange).

Les actionnaires et le cas échéant tout mandataire d'actionnaire ne peuvent utiliser que les formulaires de vote ou de procuration mis à disposition par la Société.

Tout actionnaire doit joindre au formulaire de vote une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Dans le cas d'actions détenues par une personne morale, la ou les personnes physiques représentant cette entité qui souhaitent exercer les droits de cette entité à l'Assemblée, doivent joindre au formulaire de vote ou formulaire de procuration une copie d'un document valide prouvant leur identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, ainsi la preuve de leur pouvoir de représentation au moyen d'un document en bonne et due forme comme une procuration générale ou spéciale ou un extrait de registre de commerce récent indiquant l'identité des représentants légaux de l'entité concernée.

Au cas où un actionnaire a désigné un mandataire pour voter à l'Assemblée générale en son nom, ce mandataire pourra uniquement voter à l'Assemblée en retournant à LUXEMPART un formulaire de vote à distance ou un formulaire de procuration donnant pouvoir au Président complété et signé accompagné de la preuve de son pouvoir de représentation comme une procuration, et d'une copie d'un document valide prouvant son identité ainsi que celle de l'actionnaire représenté comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Les formulaires de vote et les formulaires de procuration ainsi que les pièces devant y être annexées doivent être reçus par LUXEMPART au plus tard 5 jours avant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 21 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg).

PARTICIPATION INFORMELLE PAR VISIOCONFERENCE

Tout actionnaire ayant remis à la Société dans les délais imposés un avis de participation ainsi qu'un formulaire de vote ou un formulaire de procuration complété et signé en bonne et due forme accompagné des pièces prouvant son identité et sa qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement, aura la possibilité de participer informellement à l'Assemblée générale par visioconférence ou un autre moyen de télécommunication choisi par la Société.

Au cas où un actionnaire a désigné un mandataire pour voter à l'Assemblée générale en son nom, ce mandataire pourra également participer informellement selon les modalités susvisées à condition d'avoir remis à la Société dans les délais imposés un formulaire de vote ou un formulaire de procuration complété et signé en bonne et due forme accompagné des pièces prouvant l'identité du mandataire et de de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions détenues à la Date d'Enregistrement.

La Société remettra les coordonnées de connexion en temps utile directement aux actionnaires participants et le cas échéant à tout mandataire d'actionnaire dûment habilité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de LUXEMPART ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et ont le droit de déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les demandes visées ci-dessus doit être formulées par écrit et être adressées à la Société auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) au plus tard le 22^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée générale soit le 5 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg). Elles doivent être accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée générale et indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle LUXEMPART peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception. LUXEMPART publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le 15^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée générale.

QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires ont, dès la publication de cette convocation, la faculté de poser par écrit des questions concernant des points portés à l'ordre du jour, auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée. Ces questions doivent être adressées par écrit à la Société auprès de M. Alain Huberty (fax : +352 425 462, courriel : luxempart@luxempart.lu, adresse postale : LUXEMPART, attn. M. Alain Huberty, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange) au plus tard 72 heures avant le jour de l'Assemblée, soit au plus tard le 23 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg).

Tout actionnaire ayant soumis une ou plusieurs questions selon les modalités susvisées devra soumettre la preuve de son identité ainsi que de sa qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement au plus tard 72 heures avant le jour de l'Assemblée, soit au plus tard le 23 avril 2020 à minuit (heure de Luxembourg).

Il est précisé que la Société n'aura aucune obligation de répondre aux questions qui seront posées par les actionnaires ou mandataires d'actionnaires participant informellement par visioconférence lors de l'Assemblée.

REUNION PHYSIQUE INFORMELLE

Il est d'ores et déjà annoncé que le Conseil d'administration, dès que les conditions le permettent, convoquera les actionnaires pour une réunion physique informelle d'information et d'échange avec les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction de LUXEMPART. Des informations complémentaires seront communiquées en temps utile sur le site internet de la Société.

Fait à Leudelange, le 25 mars 2020.

Pour le Conseil d'administration de LUXEMPART

François TESCH
Président du Conseil d'administration